



La Lettre de l'Association Roger Garin

(anciennement : Les Amis du Long Séjour)

n°112 juin 2010

site Internet : <http://www.geriatrie-albi.fr/somARG.html>

Le concert de l'ARG

Le concert organisé par notre association n'aura pas lieu comme à l'ordinaire en juin mais le samedi 4 décembre 2010 à 21 heures à la cathédrale d'Albi.

Rappels :

➤ Les coordonnées du trésorier, le Dr Bernard Pradines, ont changé.
A partir de juin 2010 il est désormais joignable au numéro : 06 10 40 18 45. Son adresse postale sera : 54, rue Louis Blériot 81000 Albi. Ses adresses mail seront inchangées : bpradines@aol.com et bpradines@yahoo.fr

➤ le 19 septembre 2010 : c'est la kermesse au service de soins de longue durée.

Réunion avec les bénévoles

La soixante-deuxième réunion avec les bénévoles du service aura lieu le mardi 8 juin 2010 de 10 h 30 à 12 heures à la salle du Conseil d'Administration du Centre hospitalier.

Il s'agit ici d'une réunion régulière qui se tient depuis le jeudi 3 octobre 1996 afin de faire le point sur les problèmes des personnes âgées pour leur venir au mieux en aide. Il ne s'agit donc pas d'une réunion associative au sens strict. Elle est ouverte à tous les intervenants professionnels, bénévoles ou associatifs.

Souhais :

Notre animatrice Patricia se remet d'un problème transitoire de santé. Nous lui souhaitons un prompt et total rétablissement au profit des résidents du service.

Les billets d'humeur du Docteur Pradines

- Prenez un marteau-piqueur, de préférence à proximité de malades qui ont besoin de se reposer et que le bruit importune, voire exaspère. Appuyez bien fort et bien longtemps. Sans que quiconque sache à quoi peut bien servir un tel raffut. Surtout ne vous expliquez pas. Et par-dessus tout ne vous excusez pas. Ne vous dérangez pas. Il ne s'agit que de personnes âgées malades, fragiles et dépendantes. Dans tous les cas, vous obtiendrez peu de protestations car elles n'en ont plus vraiment la force.

- Les principes qui régissent le service public sont les suivants :
 - 1- Égalité : absence de discrimination (race, religion, ethnie, âge, ...), conditions d'admission identiques pour tous, contrairement à ce qu'affirme Monsieur Alain Minc.
 - 2 - Neutralité : la respecter en tenant compte des croyances et opinions des malades (pas de porc pour les musulmans, pas de transfusion sanguine pour les témoins de Jéhovah, ..)
 - 3 - Continuité : la permanence des soins est organisée (gardes, service minimum en cas de grève, ...)
 - 4- Adaptabilité : les réorganisations et les mutations du service public hospitalier sont réalisées pour servir l'intérêt général et répondre aux besoins de la population.

Ces principes sont toujours à défendre contre toutes les discriminations. C'est ainsi que le développement du communautarisme menace l'institution dans ses principes. Pour l'avenir, je ne souhaite pas un hôpital qui offrirait par exemple le choix du soignant en fonction de son sexe ou de sa religion ou encore qui discriminerait selon l'âge. L'intégration de tous dans

la République nécessite-t-il pas un minimum de respect des principes édictés ci-dessus ?

➤ Communiqué de presse du 10 mai 2010 :

Invité de l'émission "Parlons Net" sur France-Info le 7 mai 2010, Alain Minc a évoqué les problèmes liés à l'assurance maladie. Il a déclaré : "J'ai un père qui a 102 ans. Il a été hospitalisé 15 jours dans un service de pointe. Il en est sorti. La collectivité française a dépensé 100.000€ pour soigner un homme de 102 ans.

C'est un luxe immense, extraordinaire pour lui donner quelques mois ou quelques années de vie". Puis ce conseiller politique et économique écouté au plus haut niveau de gouvernance, a considéré que l'Etat lui a ainsi fait un cadeau gratuit (à lui Alain Minc) qu'il considère comme aberrant. Et de proposer que les soins médicaux des personnes très âgées soient récupérés sur le patrimoine du malade ou à défaut sur celui de ses ayant-droits.

Belle société en perspective si cet essayiste et dirigeant d'entreprise est entendu. Quand devient-on « très vieux » ? Si c'est à 100 ans, ne payera-t-on rien à 99 mais au tarif plein à 101 ? La vie après 100 ans serait-elle un luxe à payer au prix fort ?

L'individu productif vaut-il mieux que le malade ? Que devient l'égalité devant les soins, objectif toujours remis en cause, toujours à défendre ?

Comment les ayant-droits défavorisés envisageront-ils l'avenir de leur famille s'ils sont mis à contribution ? Les personnes âgées elles-mêmes, déjà inquiètes de peser sur les revenus de leur famille, ne seront-elles pas tentées plus souvent d'en finir pour ne pas représenter une charge encore plus lourde ?

Je ne connais pas les rapports qu'Alain Minc entretient avec son père ni les revenus qui sont les siens et ceux de ses proches. Mais je suis bien placé, comme médecin gériatre, pour savoir la charge pesant sur les familles. En France 80 % des retraites sont inférieures au tarif des établissements d'hébergement pour personnes âgées.

La pratique professionnelle montre que nos anciens veulent être aussi bien soignés que les autres citoyens. Chaque jour, je m'interroge sur les orientations à donner à nos soins : curatifs et/ou palliatifs. Ainsi, des choix sont effectués. Ils tiennent compte de l'intérêt des malades âgés. Mais il faut refuser catégoriquement que des critères d'âge viennent interdire les soins à ceux qui nous ont donné la vie et cotisé tout au long de leur carrière.

Trésorerie de notre association en 2009

Recettes en 2009 :

Cotisations : 3406,08 Euros

Dons : 7389,57 Euros incluant les recettes du concert annuel

Subventions : 300 Euros

Dépenses en 2009 :

Animations-spectacles : 3023,58 Euros

Papeterie et informatique : 285,70 Euros

Photos : 21,19 Euros

Divers 156,40 Euros

Fleurs : 304,13 Euros

Concert : 2705,11 Euros

Pâtisseries : 91,16 Euros

Lettres et cartes : 699,10 Euros

Matériel médical : 1232,11 Euros

Etat de la trésorerie : le solde de notre compte-chèques était de 1531,97 Euros et celui de notre livret est de 4100 Euros le 2 juin 2010.

Lettre du Docteur aux bénévoles :

Chers amis bénévoles,

Avant de partir en retraite, je souhaite vous rendre hommage pour votre présence ininterrompue, hommage aussi à ceux d'entre vous qui nous ont quittés au long de mes 18 ans et demi d'exercice en Soins de Longue Durée.

Pour cela, j'emprunterai les mots de mon collègue parisien le Docteur Christophe Trivalle qui vient d'écrire un ouvrage fort instructif : "Vieux et malade : la double peine », L'Harmattan, 2010".

Je voudrais en citer deux courts extraits :

« Pourquoi faire intervenir des bénévoles, alors qu'il y a des professionnels ? Que peuvent-ils faire auprès de patients atteints de la maladie d'Alzheimer ? Quelles sont leur place et leur légitimité ? Comment peut-on trouver une valorisation personnelle dans l'accompagnement de personnes qui nous renvoient à notre propre vieillesse, à l'abandon et à l'oubli de soi, à la dégradation et à la démence, à la fin de vie et à la mort ? Et pourtant, ce sont justement ces malades là qui en ont le plus besoin. Même si la communication est impossible ou très difficile. Même s'ils ne peuvent l'exprimer. »

Et plus loin dans ce chapitre consacré aux bénévoles :

« Ils apportent d'abord une présence et une écoute. Ils apportent un peu d'humanité. Ils apportent à la personne malade la certitude qu'elle fait encore partie de la société. Ils ont une légitimité en tant qu'êtres humains solidaires de l'autre en situation de faiblesse et d'incapacité, mais aussi en tant que témoins d'une société dont les personnes malades, y compris celles atteintes de la maladie d'Alzheimer, font et doivent toujours faire partie, malgré leurs handicaps. Ils ont aussi un rôle de révélateur des dysfonctionnements et des carences de notre système de prise en charge de ces patients. »

Je vous joins le formulaire de commande de cet ouvrage qui résume en majeure partie mon point de vue sur l'accompagnement des personnes âgées en France.

BON DE COMMANDE

A retourner à L'HARMATTAN, 7 rue de l'Ecole Polytechnique 75005 Paris

Veillez me faire parvenir exemplaire(s) du livre *Vieux et malade* au prix unitaire de **13,50 euros** + **3€** de frais de port, + 0,80€ de frais de port par ouvrage supplémentaire, soit un total de €.

NOM :

ADRESSE :

Ci-joint un chèque de €.

Pour l'étranger, vos règlements sont à effectuer:

- en euros sur chèques domiciliés sur banque française.

- par virement en euros sur notre CCP 20041 00001 2362544 N 020 11 Paris

- par carte bancaire Visa N°..... date d'expiration...../...../...../ et le numéro CVx2 (les 3 derniers chiffres au dos de votre carte, à gauche de votre signature) :.....

Enfin, je me tiens désormais à votre disposition pour toute formation, exposé ou publication qui vous seraient utiles dans les domaines où j'ai exercé.

Le successeur du Docteur Pradines au poste de praticien

hospitalier en Soins de Longue Durée est le Docteur Pierre Cassaigne qui exerçait auparavant à l'Unité Mobile de Gériatrie. Le Docteur Bernard Pradines demeure en lien avec le service, en particulier en assurant la fonction de trésorier de l'association Roger Garin.

Citation

A propos de la maladie d'Alzheimer évoluée, Eric Fiat écrit dans son ouvrage sur la dignité, en particulier celle des malades :

« Le malade n'a plus guère à nous offrir que sa « présence pure » selon la magnifique expression de Christian Bobin. C'est alors qu'il est, en un sens, plus personne que jamais ... »

Il faut bien sûr entendre « plus personne » comme « davantage une personne ».

Je souhaite adhérer à l'Association Roger Garin en 2010
--

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Adresse Internet :

Je verse 8 Euros à l'ordre de : Association Roger Garin et je fais parvenir mon chèque au Dr Pradines, 54 rue Blériot, 81000 ALBI